

L'ECHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
 Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
 SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
 Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
 BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
 ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 18 Juillet 1846.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

LES ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION. — LE DROIT DE VIVRE.
 — LE DROIT AU TRAVAIL.

Quand nous disons que dans la société telle qu'elle est organisée le mensonge règne la plupart du temps à la place de la vérité, que les rapports des hommes sont tout-à-fait inverses de ce qu'ils devraient être, que celui qui produit le plus consomme le moins, et que celui qui produit le moins consomme le plus, que l'on honore ce qui devrait être maudit, que l'on méprise ce qui devrait être honoré; quand nous disons enfin que ce monde est un monde à rebours, tous les esprits, à l'exception de quelques aveugles égoïstes, comprennent et approuvent nos paroles. Mais lorsque nous parlons de réformes, de changements, d'organisation, la plupart des hommes, effrayés par la grandeur de la tâche, reculent, taxent nos vues d'utopies; il leur semble que cette civilisation qu'ils ont toujours entendue vanter est une arche mystérieuse qui doit sécher la main de celui qui oserait la toucher;... c'est une grande erreur... La civilisation, sépulchre blanchi, momie conservée à grands renforts de parfums, préservée du contact de l'air par les bandelettes des préjugés, tombera en poussière sous le premier effort du doigt vengeur. --- Les hommes de cœur animés par de pures intentions renverseront d'un souffle le Mammon; --- il suffit pour cela d'étudier sérieusement et de vouloir avec conviction. --- Alors le cri d'émancipation du peuple par l'organisation pacifique du travail sera le signe de la régénération humanitaire.

Pour bien se rendre compte de ce problème et de sa solution, il est nécessaire de se pénétrer de quelques principes que déjà nous avons indiqués, que nous allons indiquer de nouveau, et sur lesquels nous reviendrons encore jusqu'au moment, peu éloigné selon nous, où ils seront compris par tous.

L'homme agit, se meut, travaille, produit en un mot; en même temps qu'il produit, il consomme non point toujours en raison directe de sa production mais bien en rapport de ses goûts, de ses aptitudes, de ses appétits. --- Vouloir apporter l'égalité absolue dans ces rapports, serait agir contre l'ordre de la nature. --- L'enfance consomme moins que l'âge mûr; mais elle produit moins aussi; la répartition ne suit donc qu'une ligne d'égalité relative.

La production est composée elle-même de trois éléments, qui ne concourent pas tous au même titre, mais sont tous également nécessaires au but final de l'œuvre.

Le premier de ces éléments est la matière première; nous le nommerons *capital* (Il ne faudrait pas comprendre par ce mot le fonds, l'argent, la valeur monétaire; mais la matière possédée, apportée à la mise en action du travail).

Le *travail* transforme donc le capital et lui donne une seconde valeur qui le rend propre à la consommation.

Le *talent* ou l'intelligence dirige, aide et soulage le travail dans son œuvre.

Ceci bien entendu, il devient évident que tout individu qui consomme moins qu'il ne produit, peut et doit posséder le surplus de son travail accompli. --- Cette plus-value constitue le premier élément de la production.

Et par la même raison, comme Dieu n'a pas créé l'homme pour qu'il ne pût trouver sur terre la satisfaction de ses besoins, chaque homme doit trouver les moyens de *produire* en raison de sa consommation; c'est le droit le plus sacré, le plus équitable, le plus imprescriptible de tous : c'est le *droit au travail*!

D'où vient donc que, dans la société actuelle, l'individu le mieux disposé ne peut souvent rencontrer le travail qu'il cherche, même au prix des plus grands sacrifices?

D'où vient donc que le prolétaire qui ne possède que ses bras ne peut souvent trouver à produire qu'à un taux inférieur à sa propre consommation?

D'où vient encore que les éléments de la production, au lieu d'être liés pour concourir au même but, sont livrés à l'anarchie la plus complète et se font entre eux une concurrence terrible, qui par ses excès jette constamment l'industrie dans les perturbations les plus désastreuses?

A ces questions il est facile de répondre : parce que les éléments de la production étant divisés, --- et le travail ne pouvant produire sans les autres éléments, --- celui-ci se trouve sous l'omnipotence du capital dont le caractère est éminemment envahisseur.

Parce que l'individualisme, l'égoïsme enlevant aux hommes tout sentiment d'unité, le désordre ne tarde pas à se glisser dans leurs rapports, et que le fait de la concurrence ou de la lutte qui existe entre eux tous et entre chacun d'eux, amène naturellement des pertes réciproques et une lésion de tous les intérêts.

Substituer à cette déplorable confusion, à cet individualisme funeste, source de tant de maux, l'association combinée de tous les éléments producteurs, et ramener à eux l'unité de but, --- n'est-ce pas résoudre le problème?

Aujourd'hui le travail, en lutte avec lui-même, se dispute un maigre salaire que la concurrence réduit tous les jours;

« Pour moi, Monsieur, jamais je ne crus, jamais je n'adorai Dieu comme en ces jours d'espérance et d'amour qui se levaient radieux sur les solitudes de mon âme. --- Un enfant à aimer!... oh! comprenez-vous bien, monsieur! ---

--- Si je comprends, mon Dieu!... m'écriai-je en tournant mon regard vers Isabelle.

Et l'adorable enfant m'abandonna sa main --- comme elle l'eût fait pour son père --- avec un sourire bien triste, mais bien beau.

Et nous restâmes ainsi; car vraiment, aux paroles de cette mère, je ressentais quelque chose de ce sentiment puissant de la nature.

« Mais non, Monsieur, reprit-elle, vous ne pouvez comprendre : --- vous n'êtes pas père, vous! »

--- Je me sentis pâlir.

« Un enfant, c'est la vie de la femme; presque sa seule vie ici bas : --- on lui défend tout le reste... --- il faut bien qu'elle verse la tous ses trésors, tous ses besoins d'amour! puis un petit être à faire aimer à celui qu'on aime, en lui disant : --- c'est toi; c'est moi; c'est nous deux en un. C'est un ange qui nous unit sous ses deux ailes... Et presque *Dieux*, nous aussi nous pouvons créer!... »

« Il y a là d'étranges ravissements pour l'âme, pour l'orgueil. --- Et l'orgueil nous vient aussi d'en haut! »

« Il serait monotone et surtout malaisé de vous initier à mes folles joies, au présage de la maternité. Une femme a-t-elle accompli sa tâche sur cette terre si elle n'est pas mère?... »

« Quand on mit dans mes bras la petite créature dont mon sein devenait veuf, je n'eus pas assez de baisers, assez de larmes pour sa remercier de se montrer à moi. Je la trouvai belle... oh! belle!... comme si quelque enfant pouvait être beau à cette heure là! »

« Mon mari tint à la nommer *Isabelle*. Un soupçon jaloux, un doute cruel traversa mon cœur : celle qu'il aime se nommait peut-être ainsi.

« Cependant une douleur plus réelle vint vite effacer celle-ci : --- trop faible et trop souffrante, il me fallut remettre à une autre cette frêle vie que j'avais espéré alimenter de la mienne.

« Une affreuse maladie suivit mes couches. Le délire me tint longtemps sous sa griffe moqueuse. Je fus un grand mois sans revoir mon

--- l'intelligence soumise au capital, lutte avec le travail par l'introduction de nouvelles machines ou moyens économiques de production, et le capital dispute au capital des gains souvent hasardeux. On a cru voir dans cet état de morcellement et de concurrence illimitée, une garantie contre le monopole; on a cru que cette baisse des prix de la consommation profiterait au consommateur, et l'on s'est aveuglé étrangement.

En effet, si le consommateur est réduit par la médiocrité de son salaire aux plus minimes ressources; s'il ne gagne pas en raison de sa consommation, --- le prix réduit sera encore beaucoup trop élevé eu égard à ses besoins, et il ne pourra complètement les satisfaire.

Puis il y a encore une autre considération : la division des agents de la production laisse au capital par le fait même de sa position, une influence certaine, au lieu d'être totalement employé à la production, il devient alors parasite; c'est-à-dire qu'il se place entre le producteur et le consommateur pour s'approprier exclusivement les différences qu'il peut conquérir sur l'un et sur l'autre, et alors il jouit seul du bénéfice de la concurrence. Tel est, la plupart du temps, le rôle du commerce dont toute la science consiste à *acheter 3 francs ce qui en vaut 6, et à vendre 6 fr. ce qui en vaut 3.*

Remplacez cet ordre inique par la *coalition*; c'est-à-dire, réunissez ensemble le travail ou le capital seulement, vous aurez des coalitions de travailleurs, des coalitions de capitalistes. L'effet, pour changer de forme, n'existera pas moins; ce sera toujours l'exclusion du plus grand nombre des privilèges réservés à une minorité favorisée. Telles étaient les anciennes institutions des *jurandes* et *maîtrises*; telles sont encore de nos jours les grandes entreprises où les capitaux sont coalisés pour réunir un plus grand bénéfice, en imposant leurs volontés à la fois aux consommateurs et aux producteurs.

Les calculs de statistique ont prouvé que si la rétribution de la production générale en France, était également répartie, chaque individu n'aurait pas, en moyenne, plus de 30 cent. à percevoir par jour.

Cette somme est évidemment insuffisante; donc, pour assurer à chacun le contentement de ses besoins, le droit de vivre; c'est-à-dire le droit au travail, il faut créer une richesse nouvelle, tripler le produit réel et le quadrupler au relatif par des économies de toutes sortes.

Mais on ne peut obtenir ce merveilleux résultat que par l'association; c'est donc là le second point que nous avons à examiner et qui servira de sujet à notre prochain numéro.

E. F.

FEUILLETON de l'ECHO DE L'INDUSTRIE.

UNE ÉPITAPHE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(HISTORIQUE.)

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

--- Je me mariai avec M. X... --- sachant qu'il avait aimé. --- Qui?... Je l'ignorais. --- Mais aimé comme j'ai la conviction, --- fausse peut-être --- qu'on ne sait aimer qu'une fois.

« Cette cruelle certitude empoisonna tout mon bonheur. --- Les témoignages d'amour de mon époux ne me parurent jamais que de sublimes efforts de délicatesse et de dévouement.

« Il est de ces lumières fatales; --- on ne peut les étouffer à volonté. --- Elles vous brûlent.

« Je fus longtemps à devenir mère. Mon chagrin se doublait de cette croyance, qu'un enfant me rendrait plus chère à mon mari.

« Enfin le ciel versa sur moi ses bénédictions : --- je sentis se développer en mon sein ce mystérieux lien qui allait unir plus étroitement mon cœur à ce cœur dont j'étais jalouse.

« Les félicités de l'épouse, les joies de la mère tirent de moi une heureuse créature. Je n'avais pas assez d'amour à envoyer à Dieu dans ma reconnaissance. --- Oh! combien l'âme s'unit mieux à ce Dieu de toute bonté, dans la joie que dans la douleur! --- Combien on sent que cette immense intelligence, foyer de tout amour, doit sourire aux cantiques d'allégresse montant à lui, et non se plaindre aux cris du désespoir! --- Comment peut-on se tromper ainsi sur les attributs de la divinité! --- Si elle pouvait souffrir cette divinité, comme elle pleurerait l'erreur de sa plus noble créature, formée à son image et de sa pure essence!

« En quoi! le mal est donc si enraciné sur cette terre, qu'on le croit inhérent à elle! --- Ne nous sentons-nous pas nés pour une félicité éternelle puisque nous la cherchons encore au-delà de cette vie!...

enfant : ma joie, mon rêve, ma folie.

« Quand on me l'apporta, enfin, mes transports furent insensés. Elle était plus belle encore. Je la couvris de caresses à la faire pleurer, --- mon mari était triste. Pourquoi? je ne sais. Doucement ravi néanmoins, il me dit tendrement : --- aime-la bien! c'est un ange envoyé de Dieu entre nous. --- Aime-la toujours!

« L'aimer toujours!... étrange recommandation. --- Voyez-la, Monsieur, et dites? »

Moi, je palpitais. Toute mon âme était suspendue aux paroles qu'allait suivre... --- mais la mère se tut.

« Quoi, c'est là tout, madame? lui dis-je, ému, frissonnant. Cette enfant ne vous quitta jamais?

--- Jamais, monsieur. J'aurais trop souffert!

--- Heureuse mère!... elle est donc bien votre fille!...

--- Que voulez-vous dire, Monsieur? Vous me glacez...

--- Oh! pardonnez, Madame! Je suis insensé... Je me sens malade... ---

Et à cette heure quelque chose de cruel me retomba sur la poitrine. L'éclair d'espoir qui m'avait si follement illuminé s'éteignit... et je fus rejeté, plus triste, plus désolé, dans mes ténèbres passées.

Mais tandis qu'absorbé dans mes vieux souvenirs, j'oubliais tout, l'enfant était venue doucement s'accroupir aux pieds de sa mère; et l'entourant de ses bras :

--- Mère, lui dit-elle, je savais bien votre amour, l'amour de mon père; mais j'ignorais peut-être encore l'immensité du mien. --- De cette sainte protection qui garde notre enfance, on jouit comme de la vie, sans y penser, sans s'en expliquer le charme. --- Si l'appui vient à manquer, c'est alors qu'on en mesure tout le prix. --- Ce père, que j'aimais comme ce que je connaissais de meilleur, de plus vertueux; combien il me semble plus grand encore au travers de mes larmes! --- Et vous, mère, combien vous m'êtes plus chère depuis qu'une place vide entre nous a forcé nos cœurs à se rapprocher!

Quel immense chemin avait donc parcouru mon esprit? --- Cette enfant me subjuguait. --- Sans m'expliquer à moi-même ce que je ressentais à la vue de cette belle et noble fille, ainsi agenouillée aux pieds de cette sainte mère... le besoin de consoler ces deux cœurs me fit m'écrier : ---

DE L'ÉMIGRATION DES POPULATIONS AGRICOLES

Vers les grands centres manufacturiers.

SES CAUSES, SES EFFETS ET SON REMÈDE.

§ 1^{er} — Causes.

Depuis tantôt vingt-cinq ans, parmi les populations agricoles qui avoisinent les grands centres manufacturiers, il se manifeste un phénomène digne, en tout point, de fixer l'attention des hommes sérieux dont les études tendent à la solution des problèmes sociaux. Aujourd'hui, sans doute, quelques publicistes éclairés par la grande découverte de la loi sociale, et armés de son inextinguible flambeau, ont déjà semé la lumière sur des questions bien ardues, sur des énigmes bien nébuleuses et contre lesquelles les plus subtiles arguments d'une philosophie sans boussole étaient venus s'échouer sans espoir de succès. Toutefois, au moment où nous traçons ces quelques lignes, nous pouvons encore répéter, au sujet des problèmes offerts chaque jour, par la constitution actuelle de notre ordre social, flés vers si charmants et si vrais du bon fabuliste parlant de l'invention des arts :

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Oui, certes, le champ est vaste, la mine est riche, l'œuvre est grande, la tâche est noble, le nombre des travailleurs seul est restreint. Cependant, c'est bien là le terrain fécond où se cueille la véritable gloire, où se moissonnent les lauriers toujours verts. L'homme sensible, l'homme généreux qui compatit au malheur de ses frères, qui souffre de leurs douleurs, qui gémit de leurs privations, ne devrait-il pas être envieux et jaloux de cette gloire que rien ne saurait ternir, de ces lauriers que rien ne pourrait dessécher? Pour lui, cependant, l'indifférence est un crime et le labeur un devoir; quand, surtout, la nature ou le hasard de la naissance l'ont doté d'une intelligence assez vaste et d'un savoir assez profond pour pouvoir aborder facilement l'étude de ces problèmes dont la solution est tant impérieuse; parce que, de cette solution plus ou moins rapprochée dépendent le sort et la vie d'un grand nombre d'infortunés, décimés à chaque heure du jour par un travail constant et mal rétribué et par une misère sans perspective de soulagement. Et pourtant, aujourd'hui, combien sont-ils ceux à qui le flambeau de la nouvelle alliance, la lumière de l'universelle rédemption a brûlé les paupières obstinément closes, parce qu'ils ne veulent point voir?... Combien sont-ils ceux dont les oreilles ont vibré aux accents répétés de la nouvelle voix prophétique et qui les ont fermées, parce qu'ils ne veulent point entendre?... Aveugles insensés qui refusent le jour, sourds frappés d'imbécillité qui repoussent l'ouïe! Oh oui!... le nombre est grand encore de ces hommes froids, glacés et stoïques en face du malheur de leurs frères, leurs rangs sont encore bien longs et bien pressés!...

Grâce à l'ignoble et étouffante maxime du *chacun pour soi*, chacun chez soi chantée sur tous les tons par une école philosophique trop fameuse, — aujourd'hui, l'égoïsme, ce monstreux ténia des sociétés modernes, semble revêtir, dans ses envahissements progressifs, un caractère de plus en plus endémique; la contagion gagne avec une effrayante rapidité les couches supérieures de l'ordre social, et si les hommes, hélas! clair semés, qui gardent encore dans leurs généreuses poitrines l'étincelle sacrée, ne s'associent pas bientôt dans un effort suprême, pour incendier ces doctrines impies, le flot qui mugit en bas, peut-être les engloutira sans retour avec ces mauvais riches qui les ont adoptés pour symbole. Fasse Dieu que leurs yeux se dessillent et que leurs oreilles s'ouvrent!...

Le phénomène social dont nous allons essayer l'analyse, se presse tout à côté d'une foule de ses analogues, pour déposer des lignes qui précèdent.

Quatre-vingt-neuf, en brisant l'unité de la propriété féodale, proclama un principe très-juste au fond, mais dont l'application pratique réelle devait aboutir à une erreur désastreuse pour les petits neveux de ceux qui, les premiers, eurent le droit de s'en prévaloir. Nous dirons plus loin comment on aurait dû le formuler. En justice générale, il est vrai que si les successibles d'un même héritage avaient

des droits égaux aux choses qui le constituaient, ces droits devaient se traduire également et matériellement pour chacun, sur ces mêmes choses. De là, donc, se déduisait logiquement le principe de la divisibilité des patrimoines. Quatorze ans plus tard, le 19 avril 1803, l'article 815 fut inscrit au code civil, comme la pierre angulaire de la loi des partages. Dès le jour de la proclamation du principe de la divisibilité, toutes les choses, meubles et immeubles, sont frappés sans restriction de son sceau indélébile. Mais au début de sa mise à exécution, nos pères, certes, furent plus heureux que leurs descendants.

Les classes prosrites fuyaient alors la hache et le bourreau; les manoirs et leurs dépendances confisqués au nom et au profit de la nation étaient vendus au plus offrant, et bon nombre de vilains, de taillables se faisaient à merci taillants. Les fortunes changeaient avec les rôles; c'était chose facile! la monnaie de papier se convertissait comme par enchantement en vastes et riches terres. De par la loi, le vassal humble et soumis devenu citoyen libre de la république, s'intronisait avec fierté sous la haute cheminée du ci-devant, dont naguère il n'approchait qu'en tremblant et le chef découvert. Grand et terrible exemple que les nouveaux de la finance veulent trop tôt jeter à l'oubli!!!

Le niveau de la république a passé sur la propriété féodale, elle s'est éteinte avec les races. Frappée au coin de l'égalité, tous les citoyens ont droit à une part de cette grande dissolution foncière, tous veulent être propriétaires, tous ambitionnent la faculté d'user et d'abuser. Les patrimoines nobiliaires se divisent, et chacun selon ses forces et ses moyens vient prendre sa part du territoire devenu national. De nombreuses familles agricoles se forment et s'établissent au sein de leurs nouvelles possessions. Tout d'abord, l'agriculture semble revêtir un caractère jusqu'alors inconnu; car ce n'est plus le fermier qui travaille pour le maître, c'est le propriétaire qui cultive, qui produit pour lui-même. Le sol semble sortir d'un profond sommeil, sa fécondité ne demande qu'à produire d'innombrables richesses, les bras seuls font défaut. C'est qu'un cri d'alarme s'est fait entendre, la patrie en danger appelle aux armes ses valeureux enfants. Les campagnes bientôt veuves de leurs travailleurs restent incultes et désertes, tandis que les champs de l'étranger s'engraissent de leur sang et de leurs dépouilles. Les machines de l'atelier industriel s'endorment inactives; les manufactures d'armes seules retentissent du bruit assourdissant des marteaux; les socs se changent en épées, et les chevaux cessent d'ouvrir des sillons pour courir avec leurs cavaliers les hasards de la guerre.

A-R. BIRON-DES-TOUVIÈRES.
(La suite au prochain numéro.)

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

Sous la convocation et la présidence de M. CLAPISSON, adjoint, remplissant par délégation les fonctions de Maire.

Séance du 2 Mai 1846.

Sont présents :

MM. Clapisson, adjoint remplissant les fonctions de Maire, Blanchard, adjoint.
MM. Montanier, Bouniols, Hoffet, Couturier, Navier, Gigodot, Chapelle, Boussuge, Dufêtre, Collon (J.-J.), Martinon, Cabias, Cuzin, Simonnet et Rejanin.

Sont absents sans raisons justifiées :

MM. Jantet, Métayer, Descombes, Berger, Lambert-Morel, Rey, Bastide et Roussel. M. Collon (J.-J.) est toujours malade.

La séance est ouverte par M. le Président, qui explique que M. le Préfet lui ayant communiqué officiellement l'ouverture des Conseils municipaux en session légale, pour la dizaine, du 2 au 11 mai, il a cru devoir convoquer la première séance pour ce jour 2 courant.

Il propose ensuite la nomination d'un secrétaire pour toute la session, conformément à la loi.

M. Rejanin ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élu secrétaire.

En cette qualité, il donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars, lequel ne donne lieu à aucune observation.

candeur, qui chasseraient tous les démons. — Elle était mieux que ma sœur dans ce mouvement spontané, elle était ma fille. — Une fille!... oh! mon Dieu, quel nom je viens de prononcer... et comme il a fait tressaillir en moi de longues et muettes douleurs!! — Hélas! non, elle n'est pas ma fille; insensé! — Et bientôt il me faudra quitter cet ange pour ne plus la revoir. — Bientôt nous redeviendrons étrangers l'un à l'autre. — D'autres affections plus vives, plus impérieuses, m'effaceront de ce cœur où je voudrais avoir un titre, n'importe lequel! —

Je n'aurai donc été pour elle qu'un passant, qu'on se rappelle comme d'un songe! — Je n'aurai pas dans ce cœur une place large et sacrée. Les hommes s'interposent entre nous... et je ne serai plus rien pour elle. — Malédiction!... A quel titre, mon Dieu, pourrai-je en prendre possession? — car aujourd'hui, la mort plutôt que son oubli! —

Pourquoi ai-je quitté mon tombeau, où le calme du néant me suffisait?... que suis-je venu chercher ici?... quelle fatalité m'a conduit à la porte de cet ange, pour me voir refermer si vite l'Eden qui la recelle. — Mon esprit troublé ne sait même plus à quel propos je suis venu. — Est-ce pour la voir, seulement?... — Tout le reste est effacé... —

Jeannette, ma sœur, toi si calme, si sage, explique-moi ce qui s'émeut ainsi dans mes sens étonnés. — Dis-moi, répète-moi bien souvent que tu m'aimes; que ton amour doit suffire à ma vie; en combler tous les vides! Dis-moi que toi seule mérites toute ma tendresse, et que la déverser sur tout autre serait injustice et folie! — Dis-moi que bientôt je trouverai tout ce qui me manque, dans ce saint lien qui nous attend... — Ah! dis-moi que je suis heureux! —

ANDRÉ.

JEANNETTE à ANDRÉ.

Du château de "16".

O mon maître, mon seigneur, mais aussi mon frère! c'est à cette heure que je me sens bien votre sœur! à cette heure où le ciel me permet la joie d'un sacrifice! —

Non, je ne souffre pas en vous rendant un bonheur que je ne possèd-

M. le Président apprenant que la commission nommée pour examiner le budget du bureau de bienfaisance pour l'année 1846 a terminé son travail, invite le rapporteur à donner connaissance du rapport :

Le montant des recettes ordinaires s'élève à fr.	11,688
extraordinaires	7,200

Total 19,188

Les dépenses ordinaires et extraordinaires balancent exactement ce chiffre par un chiffre conforme. M. Rejanin, rapporteur, en engageant le Conseil municipal à voter cette somme, termine par des éloges sincères adressés aux membres du bureau de bienfaisance.

La discussion est reprise article par article au sujet du crédit accordé à la salle d'asile. M. Collon (J.-J.) expose qu'en raison des besoins d'une population qui s'accroît et s'étend tous les jours, il conviendrait peut-être de diviser en deux parties, dans deux quartiers différents, un établissement qui produit de si heureux résultats.

M. Rejanin dit, à son tour, que lorsqu'il s'agira d'une nouvelle organisation de la salle d'asile, il proposera soit une administration distincte et spéciale de cet établissement, soit son adjonction aux écoles publiques comme cela existe dans beaucoup d'autres villes, quoiqu'il en soit de le détacher définitivement du bureau de bienfaisance auquel il doit rester étranger.

De son côté, M. Bouniols, rappelant les bienfaits produits par la création des crèches au sein des villes populeuses et manufacturières, demande qu'il en soit introduit dans nos salles d'asile.

M. le Maire répond que ces diverses propositions seront consignées avec soin pour être utilisées en temps opportun.

Sur la demande de M. Dufêtre, qui désire que dans l'intérêt des bonnes mœurs, les salles de danses publiques soient fermées et abolies dans la commune hors le temps du carnaval et des fêtes baladoires. M. le Maire donne quelques explications qui paraissent satisfaire l'honorable membre et le Conseil.

Une discussion s'engage à propos de la fourniture du charbon de terre aux indigents. Un tableau présenté par le rapporteur estime à 3,500 fr. par année la dépense de ce combustible par les divers établissements publics de la commune. Il ajoute l'observation qu'un plus grand nombre de familles pourraient être soulagées si le mode de l'adjudication et la qualité du charbon pouvaient être changés. M. Martinon, ancien membre du bureau de bienfaisance, appuie sur l'avantage qui résulterait pour cette institution, si le mode vicieux quoique légal de l'adjudication pouvait être abandonné. Plusieurs autres membres parlent dans le même sens; enfin, M. Boussuge propose de faire entrer l'administration dans l'association des teinturiers pour profiter dans l'approvisionnement, des bénéfices attachés à cette entreprise.

Cette proposition accueillie unanimement est prise en considération par M. le Maire qui promet d'aviser.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre du Préfet annonçant que le Gouvernement voulant coopérer aux bienfaits produits par la salle d'asile de la Croix-Rousse, lui allouait une somme de 1,000 fr.

Il annonce ensuite que le bail de l'appartement occupé par M. Tholomé, professeur de l'école communale de St-Clair, étant bientôt expiré, il avait dû chercher au centre de la commune, selon les vœux du Conseil, un local convenable. Il lit à cet effet un bail passé avec M. Ravel, propriétaire, rue de Cuire, qui, moyennant 640 fr. par an et pour le terme de 9 ans, cède à l'administration un appartement de dix croisées sur ladite rue, se chargeant en outre des divisions propres à l'établissement auquel elles sont destinées.

Différents membres font des observations, se plaignent de l'élévation du prix et demandent l'examen fait par une commission afin de s'assurer si on ne trouverait pas un autre local plus propre et moins coûteux.

M. le Maire répond que cette école destinée à renfermer un grand nombre d'élèves, ne saurait être exigüe, que de la parcimonie sur un pareil objet serait une faute.

Ah! cette place vide, qui ne serait jaloux de la combler!!

Puis, comme frappé trop tard du sens de ces paroles inconsidérées qui m'étaient échappées contre ma volonté, je m'enfuis épouvanté. — ma pensée pouvait être traduite et commentée par ces deux pauvres femmes.

J'y retournai. — Je frémis à l'idée de les avoir abusées d'un espoir impossible. — Car, c'est à toi, ma douce fiancée, que je dois toute ma vie, à toi, qui me sacrifies toute la tienne.

Je ne sais quoi s'agite dans mon âme; jamais elle ne fut ainsi troublée; ainsi incapable d'analyser ses impressions. — Qu'est-ce? qu'est-il arrivé? Pourquoi la fièvre brûle-t-elle ma tête! Pourquoi mon cœur bat-il plus haut! — Pourquoi le jour est-il plus brillant, la nuit moins sombre, la solitude moins cruelle! Pourquoi un mélange d'espoir et de terreur, m'ôte-t-il mon libre arbitre de penser! Pourquoi ton souvenir, sœur adorée, jette-t-il une teinte de tristesse et de remords sur mon affection accoutumée au calme heureux et doux de ta sainte tendresse!... — Est-ce ton absence, qui me pèse? Sont-ce les miasmes délétères de cette ville boueuse, qui influent sur mon cerveau? Est-ce l'air pur de mon domaine, l'ombre de mes grands arbres, le silence religieux de mon vieux château, de ma chambre funèbre qui me manquent... — ou bien ton amour peut-être, sœur chérie!... — Je ne sais; mais je souffre! — J'ouvre mes bras à un fantôme de bonheur qui semble me fuir en se moquant. J'appelle quelque chose d'inconnu... et rien ne me répond... qu'une voix si confuse dans ma poitrine que je ne puis en saisir le sens.

Adieu. — Prie pour moi.

ANDRÉ.

Autre d'ANDRÉ à JEANNETTE.

Rouen, le *** 16***.

Je l'ai revue. — Les cauchemars de ma nuit se sont enfuis à son aspect. Son front semble illuminé d'une auréole d'innocence et de paix, dont le moindre rayon purifie l'âme en y tombant.

Sa main s'est tendue vers la mienne avec cette douce sérénité de la

rais qu'aux dépens du vôtre! Pourrais-je donc être heureuse si je me croyais la cause d'un de vos chagrins, d'un de vos moindres regrets? — Moi, être une entrave à votre félicité!... — Oh! comme je mourrais plutôt!... comme je verrais plus aisément couler mon sang qu'une de vos larmes!

Eh! qui suis-je, pour enrayer ainsi votre destinée? — Qu'ai-je fait qui ne fût pour moi seule, et qui mérite si grande récompense? — Je vous ai aimé, servi: — quel mérite y a-t-il là? — A vous consacrer ma vie, je trouvais mon bonheur et l'emploi de cette vie qui fût restée inutile sans cette douce tâche.

Votre promesse, mon noble frère, je vous la rends sans amertume. Elle a donné à mon ami son plus pur rêve du ciel!... c'est assez. — La réalité m'eût tuée de joie peut-être. —

Vous, vous! — voilà la première condition de mon existence.

Seulement, vous me permettez de vivre toujours près de vous comme par le passé, n'est-ce pas? — Comme par le passé, je serai votre sœur, en même temps que votre servante? —

Epousez cet ange. Je l'aimerais tant aussi celle qui vous fera heureux! — Amenez-la bien vite. — Vous verrez que le cœur de Jeannette était pour vous un cœur de mère et de sœur, avant tout... — un cœur

Tout à vous,

JEANNETTE.

Qui dira les larmes répandues sur cette lettre par la généreuse fille? — Qui pourrait pénétrer au fond de cette âme si simplement grande, pour y sonder la plaie qu'une si cruelle déception y ouvrit... et qu'elle sut dérober avec tant de courage aux regards de celui qui fut, de tout les temps, son unique intérêt sur la terre!...

Devant Dieu, peut-être, elle les laissa saigner, ces plaies douloureuses! — Seul il en connut la profondeur, sans doute... — mais il en garda bien le secret... — Et les hommes n'en surent rien. —

(La suite au numéro prochain).

M. Bouniols fait observer judicieusement qu'il n'est pas nécessaire de nommer une commission *ad hoc*, que le comité d'instruction doit naturellement se charger de cette mission, qui est de son ressort. Il attendra son rapport, dit-il, pour approuver le présent bail.

Le conseil se rangeant à son avis, approuve à l'unanimité. M. le Maire demande l'approbation d'un autre bail, celui de l'école communale des filles à St. Clair, passé avec M. Bonjour, au prix de 290 fr., pour un appartement au troisième étage rue Lafayette, déjà occupé par la même école.

Renvoi à l'examen du Comité d'instruction.

Le traité pour le nettoie ment du quai de Serin passé avec le sieur Montagnon, ayant été renvoyé par le Conseil pour y réformer certaines clauses, M. le Maire annonce qu'il a obtenu que cet adjudicataire ne déposerait plus les boues sur le quai pour y attendre leur dessèchement, mais que l'opération se ferait sur place et l'enlèvement serait immédiat. Le Conseil approuve ce traité fait pour trois ans et demi avec subvention annuelle de 200 f., plus 70 f. de passage une fois payés.

Une cession de terrain pour l'élargissement de la rue de Cuire a été faite le 30 avril par MM. Bousuge et Bouter.

Le rapport du voyer de la ville et du traité d'expertise accorde 496 44 sur 27 m. 58 cent. de terrain à raison de 18 f. le m. carré et en propose l'acceptation.

Une vive discussion s'engage sur le prix qui paraît exagéré, cependant sur la comparaison faite avec d'autres terrains, l'opposition cesse et le traité est approuvé à l'unanimité. — M. Bousuge s'étant abstenu.

M. le Maire propose une autre cession de terrain, faite au même lieu par M. V. Foullet, sa mensuration est de 17 m. 50 à 18 f. 315 f. également suivant le rapport du voyer et du traité d'expertise. Le Conseil adopte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SINISTRE ARRIVÉ SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD.

A deux heures quinze minutes, le convoi avait dépassé Arras et s'approchait de la station de Rœux. En cet endroit, la voie est pratiquée sur un terrassement élevé de sept mètres environ, et jeté au milieu des tourbières qui abondent dans cette contrée; de chaque côté du remblai sont des marais profonds d'eaux stagnantes. C'était là que se trouvait le convoi.

Les locomotives, suivies de leurs tenders et du wagon de bagages, franchissent librement la voie; mais tout-à-coup un brusque déraillement sépare la voiture de bagages du train des voyageurs, que le rail déplacé dirige en dehors du remblai. La première voiture se renverse, et reste suspendue sur le talus; les autres voitures se heurtent à celle-ci, se précipitent, se culbutent les unes sur les autres, et roulent dans le marais... Mais une des chaînes d'attache se rompt, et le reste du train s'arrête sur la voie.

Quelques-uns des wagons précipités en dehors de la voie ont disparu dans la profondeur du marais; d'autres renversés plu près des talus et à demi-plongés dans l'eau présentent leurs roues tournées vers le ciel.

Parmi les voyageurs qui ont échappé, tous ceux dont l'effroi n'a pas paralysé les forces s'empressent de porter secours aux malheureux submergés dans les wagons. On signale des traits admirables de dévouement et de courage. M. Lestiboudois, député de Lille, qui se trouvait dans l'une des dernières voitures a plongé six fois, et six fois, au péril de sa vie, il a ramené sur la berge un des malheureux voyageurs près de périr. Un graisseur, attaché au service du convoi, le nomme Carré, âgé de vingt-deux ans, se trouvait, au moment du déraillement, sur la marche latérale qui longe les wagons. A la vue du danger, il s'élance dans le marais, et fuit, en nageant, la chute des wagons. Mais bientôt, aux cris qu'il entend, un noble dévouement le rappelle, il revient vers les wagons submergés, plonge à diverses reprises et sauve la vie à cinq personnes. Ce soir même, ce courageux jeune homme était revenu à Paris reprendre son service.

Tous les agents de l'administration attachés au train ont aussi rivalisé de zèle et de courage; mais, malgré les efforts des voyageurs et ceux des populations voisines accourues ensemble sur les lieux, on n'a pu parvenir à dégager toutes les victimes. Le nombre de ceux qui ont péri est inconnu... Ce matin, les voyageurs du convoi parti de Valenciennes à sept heures du matin, et qui est arrivé à Paris à quatre heures, voyaient encore les impériaux de plusieurs voitures surgir à peine du milieu des eaux. On assurait que trois wagons et une diligence de l'exploitation Gérin, les *Picardes*, avaient complètement disparu.

Les autorités d'Arras, le préfet, le procureur du roi et de nombreux détachements de troupes se trouvaient sur les lieux pour diriger les opérations de ce difficile et dangereux sauvetage. M. Isaac Péreire, accompagné d'un ingénieur et d'un chef de service, était parti immédiatement sur une locomotive. C'est ce matin seulement que la nouvelle de cette catastrophe s'est répandue dans Paris; et le bruit qui en avait couru hier à trois heures ne pouvait que devenir une horrible réalité, car c'était à la même heure que le sinistre s'accomplissait. Le Convoi venant de Lille à Paris était passé à Rœux quinze minutes auparavant.

Le temps qui a dû nécessairement s'écouler entre ces sinistres et l'arrivée de la nouvelle à Paris fait sentir la nécessité, qui a déjà été proclamée bien souvent, d'établir des télégraphes électriques sur toutes les voies de fer, afin que les secours les plus prompts et les plus énergiques puissent être immédiatement organisés, et afin aussi de mettre promptement un terme, dans de pareilles circonstances, à l'anxiété des familles. La justice instruit sur les causes encore inconnues de cet épouvantable événement.

De nouveaux détails publiés par la *Gazette de Flandre et d'Artois* montrent jusqu'où vont les efforts de la compagnie pour jeter la voile sur une partie du désastre:

« Cent cinquante hommes du génie ont travaillé au débarrasser des wagons du chemin de fer engloutis dans le marais de Fampoux; mais le colonel de ce régiment a refusé de livrer ses soldats plus longtemps à ce genre de travaux; le motif qui l'a déterminé, dit-on, à prendre cette mesure, est le peu de soins, pour ne pas dire le refus qu'a fait l'administration du

chemin de fer de donner à ces braves militaires ce qui leur était nécessaire en boisson et en nourriture, et ensuite l'impossibilité dans laquelle on les mettait de pousser les travaux comme ils l'entendaient. Pour activer le débarrasser, ils voulaient détacher par pièces les wagons qui se trouvent dans un état déjà tellement déplorable qu'ils ne méritent, certes, plus de ménagements; on leur a refusé de suivre ce plan. On croit que le but de l'administration est, en empêchant de débarrasser les trois wagons qui se trouvent les uns sur les autres sous l'eau, de laisser ignorer au public le véritable nombre des victimes. Certainement de nombreux voyageurs y sont renfermés: nous l'avons positivement vu sur les lieux, et l'on dit aussi que les travaux s'exécutent lentement pour lasser les curieux qui ne cessent de se rendre sur le théâtre du sinistre; on les presse davantage la nuit.

« Sur la demande d'un chef d'assurances militaires qui avait confié à ce convoi, pour sa part seule, seize remplaçants, on a sondé pendant quelques instants de nouveau ce matin le marais; on a ramené sur la rive trois cadavres qui n'étaient pas de ceux que l'on recherchait. Ces trois cadavres étaient ceux d'un conducteur de diligence et de deux dames de vingt-cinq à trente ans. Tout nous porte à croire que le nombre des victimes est grand, et qu'on n'en connaîtra jamais le chiffre exact.

« Vingt-deux ouvriers des ateliers de M. Hallette sont venus reprendre les travaux abandonnés par la retraite des militaires du génie. »

Du reste, de toutes parts arrivent de nombreuses plaintes sur l'insuffisance, l'inhabileté du personnel. On cite qu'un mari et sa femme ont été séparés l'un de l'autre, et que celle-ci a été dirigée vers Lille, tandis que celui-là arrivait à Paris; on raconte que dans un récent voyage les bagages de quarante personnes ont disparu, et qu'on n'a pu savoir ce qu'ils étaient devenus. D'après le *Journal de Lille*, un désordre déplorable règne dans les opérations du sauvetage; tout le monde commande à la fois, ce qui fait que rien n'avance.

— A cet horrible accident, ajoute le *Courrier Français*, s'en est joint un autre. Le lendemain même de la catastrophe, à 2 heures de l'après-midi, le convoi parti de Bruxelles, à sept heures et demie du matin, est arrivé sans que l'on ait fait les signaux d'usage, sur les lieux mêmes où a éclaté la catastrophe d'hier. Les rails sur lesquels ils devaient passer se trouvaient encombrés de chèvres servant à retirer de l'eau les wagons submergés. Le convoi étant encore en plein mouvement a brisé ces chèvres et les a lancées sur les soldats et les ouvriers qui se trouvaient sur le talus, avec une violence telle que seize environ ont été plus ou moins blessés. Un d'eux a eu la cuisse cassée. Un de nos amis, venu de Bruxelles par ce convoi, a vu emporter le blessé de ses propres yeux.

Si, au lieu d'être lancées sur le talus, les chèvres l'avaient été sur les rails, aujourd'hui encore nous aurions à déplorer un désastre exactement semblable à celui d'hier! L'heure avancée nous empêche de donner des détails plus circonstanciés. Bornons-nous, pour ce soir, à dire qu'une plainte doit être à ce sujet déposée par les voyageurs du convoi, au parquet du procureur du roi d'Arras.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 15 JUILLET.

Godemard et Meynier font comparaître Chavel fils, pour demander une indemnité motivée par l'inexécution d'une pièce dont la journée avait été fixée à 2 mètres par le Conseil. Chavel père se présente à la barre, et objecte que son fils étant malade il y a force majeure, conséquemment il consent à laisser lever la pièce, mais il refuse toute indemnité. Le Conseil prononce que Godemard et Meynier pourront à leur gré, lever la pièce ou la faire confectionner par un ouvrier de leur choix, et condamne Chavel à 50 f. d'indemnité.

Ce jugement est au moins singulier en principe: nous comprenons qu'une indemnité soit allouée, que la pièce soit levée, mais de quel droit forcerait-on un chef d'atelier à prendre un ouvrier imposé par le fabricant? D'autre part, si Chavel ne peut continuer la pièce pour cause de maladie, il suffisait que le fabricant pût lever la pièce sans indemnité pour frais de montage.

— Violet demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage du fils Chapeau, parti furtivement de son atelier en emportant ses effets. Chapeau père, objecte que son fils est atteint d'une affection de poitrine et qu'il rentrera lorsqu'il sera guéri; au reste il s'en rapporte à la décision du Conseil. Le Conseil prononce la résiliation et condamne Chapeau à 100 fr. d'indemnité. Il sera délivré un livret à son fils, Violet ayant déclaré qu'il savait suffisamment travailler pour le mériter.

— Melot fait comparaître Piaget et Roux pour le paiement de ses façons. Ceux-ci objectent qu'il a été fait entre leurs mains une saisie-arrêt de la façon réclamée. Le Conseil considérant que cette saisie-arrêt ne résulte pas d'un jugement, prononce qu'elle est sans effet et condamne Piaget et Roux à compter la somme due à Melot.

— Barrier demande une indemnité à Gonin qui l'a renvoyé de son atelier sans huitaine; celui-ci objecte que la mauvaise fabrication de Barrier est le motif de son renvoi, au reste il a accepté son compte et son livret depuis deux mois. Le Conseil admettant ces considérations, déboute Barrier de sa demande.

COMMUNICATIONS.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai vu dans votre dernier numéro une lettre de M. Raffin où se trouve un article dans lequel mon nom est cité. Comme c'est à une lettre de la même personne que nous devons les persécutions dont nous venons d'être victimes, je crois devoir repousser l'exagération dudit article en ce qui me concerne.

Il est vrai que le 28 juin j'ai été visité par M. le Commissaire spécial et trois de ses agents, munis d'un mandat; mais je dois à la vérité et à la justice de dire que nulle scène de désordre n'a été commise dans mon domicile par ces Messieurs; et je désire, dans l'intérêt de tous les citoyens que leurs opinions exposent à de tels désagréments, que les agents de l'autorité agissent partout comme ils ont fait chez moi.

Il est vrai que j'ai protesté en présence de M. le Commissaire contre l'ordre injuste dont il était porteur de saisir des écrits qui m'étaient confiés, écrits qui pour la plus grande partie se vendent légalement depuis plusieurs années, mais personne ne peut dire, sans nuire à la vérité, que je me sois plaint que ces messieurs aient manqué d'égards envers moi.

C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de publier ces quelques lignes dans votre prochain numéro, afin de rétablir l'exactitude des faits.

Agréez mes salutations respectueuses,

FAUCON,

Tailleur, rue de la Grenette, 25, au 2^{me}.

CHRONIQUE.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Bourdet, architecte à la Croix-Rousse, vient d'être nommé membre titulaire de la Société Académique d'Architecture de la ville de Lyon. Cette nomination est une juste récompense due au talent de cet artiste. M. Bourdet a embelli notre ville de belles maisons, qui se distinguent surtout par leurs dispositions intérieures appropriées aux ateliers et logements de nos tisseurs, dont les logements d'ailleurs naguères encore si incommodes. C'est un grand pas de fait vers le progrès du bien-être d'une classe aussi intéressante que celle de nos travailleurs qui forment la presque totalité de la population de notre ville.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS. — Le steamer *le Great-Western*, qui est parti de New-York le 25 juin, a apporté la nouvelle de la ratification du traité de l'Orégon. Le général Armstrong est arrivé par ce paquebot avec le traité en question. Il ne se compose que de cinq articles; les voici:

Art. 1^{er}. La limite territoriale entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à l'ouest des Montagnes-Rocheuses est fixée à la ligne du 49^e parallèle jusqu'au détroit de la Reine-Charlotte, et de là elle va par le détroit de Fuca à l'Océan, et qui donne l'île de Vancouver à la Grande-Bretagne.

Art. 2. La navigation de la Colombie, jusqu'au point où le fleuve remonte la ligne du 49^e parallèle, sera librement ouverte à la compagnie de la baie d'Hudson, jusqu'à l'expiration de la charte de ladite compagnie.

Art. 3. Les fleuves, ports et havres au nord du 90^e degré seront librement ouverts au commerce des deux nations.

Art. 4. Il sera accordé une indemnité pour les forts et les stations commerciales de la compagnie de la baie d'Hudson, situés au sud du 49^e parallèle, et pour ceux des Etats-Unis au nord de cette même ligne, s'il en existe.

Art. 5. Il sera accordé une indemnité pour les propriétés privées des sujets de la Grande-Bretagne ou des citoyens américains, situées au sud ou au nord du 49^e degré, si les citoyens ou sujets préfèrent se retirer sur le territoire appartenant à leur nation.

ITALIE. — Les difficultés qui entourent le nouveau souverain pontife commencent à se révéler; autour de S. S. se trouve une ligne d'employés séculiers et religieux, ennemis de toute réforme, qui cherchent à lui cacher la vérité, et à lui dissimuler le véritable état des choses.

On cite entre autres le gouverneur de Rome, monsignor Marini, opposé à tous projets d'amnistie. On raconte qu'il y a quelques jours de jeunes Bolonais qui venaient à Rome furent arrêtés à Ponte-Molle, et après avoir subi la vérification de leurs valises, ils requèrent, avec la défense d'entrer à Rome, l'ordre de retourner chez eux. Revenus à Bologne, ils se plaignirent au cardinal Oppizzoni, évêque de Bologne, qui s'empessa de faire au pape le récit de leur aventure.

Deux jours après, le gouverneur de Rome étant venu travailler, selon l'usage, avec S. S., le pape lui demanda s'il n'avait rien de particulier à lui raconter.

— Non, répondit monsignor Marini.

— Et les jeunes gens de Bologne que vous avez empêchés de venir à Rome?

Le gouverneur voulut se justifier en alléguant qu'on avait trouvé dans leurs papiers des satires et des sonnets contre le gouvernement.

— Sciochezza (bêtise)! dit S. S., vous savez bien que si vous faisiez visiter nos propres bagages, vous en trouveriez autant, il est temps que tout cela finisse, et que l'on respecte un peu la liberté individuelle; j'espère que ce sera la dernière fois que nous entendrons de semblables plaintes.

Vous voyez par cet exemple, combien il faudrait de fermeté au nouveau pape pour faire triompher ses bonnes intentions; espérons que la Providence lui donnera le courage nécessaire.

FAITS DIVERS.

L'affreux sinistre du chemin de fer du Nord paraît avoir délié la langue à l'administration du chemin de fer de Saint-Etienne. Voici ce qu'on lit dans le journal le *Rhône*:

« La Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon

vient de terminer les études relatives à l'établissement d'une levée de sûreté le long du Rhône. Cette levée aura six mètres de largeur en dehors des voies, avec un épaulement en terre et offrira le préservatif le plus assuré contre une chute dans le fleuve. Le projet comprend, en outre, la construction d'une rue parallèle au chemin de fer dans le village de Vernaison, pour supprimer la circulation des piétons et des voitures sur les voies. Indépendamment de cette traversée, les travaux s'étendront sur les points des communes d'Irigny, de Millery et de Grigny, où le chemin de fer est en contact avec le Rhône. La longueur totale de la levée à construire est d'environ trois kilomètres. La compagnie a déjà acquis, l'année dernière, plusieurs maisons à démolir, et a fait préparer une partie des enrochements destinés à protéger ces ouvrages contre l'action des eaux. Les terrassements seront commencés dès que les projets auront reçu l'approbation de l'autorité supérieure. La dépense est estimée à trois cent cinquante mille francs. »

— Hier mardi, à 9 heures du matin, un douloureux accident est survenu dans un des puits du Gagne-Petit, à Bérard. Les eaux ont fait irruption dans une galerie où se trouvaient encore 3 ouvriers mineurs. L'autorité en a été instruite immédiatement, et MM. le sous-préfet et le procureur du roi se sont portés aussitôt sur les lieux. M. Delahante, un des directeurs de l'association houillère, qui se trouve à St-Etienne en ce moment; MM. Chatellux, Imbert et Delzériès, ingénieurs en chef; M. Vachier et les ingénieurs de Bérard, sont restés en permanence dans la mine pour diriger les travaux de sauvetage, auxquels tout le monde, chefs et ouvriers, a procédé avec autant de zèle que de dévouement. MM. les docteurs Thomas, Vial, etc., sont également restés en permanence. Hier au soir, à 7 heures, l'activité des travaux était telle qu'on espérait bientôt délivrer les victimes.

(Courrier de St-Etienne.)

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi, sur le rapport du garde-des-sceaux, vient, par décision du 10 de ce mois, de faire remise à l'ex-général comte de Montholon du reste de la peine de vingt années de détention, prononcée le 5 octobre 1840, par la cour des pairs, pour attentat contre la sûreté de l'Etat.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est à partir du premier septembre prochain que les pièces de 15 et de 30 sous cesseront d'avoir cours.

— Le tribunal correctionnel de Péronne, chargé de juger l'affaire de l'évasion du prince Louis-Napoléon, a rendu son arrêt.

Le docteur Conneau, déclaré coupable, mais avec des circonstances atténuantes, a été condamné à trois mois d'emprisonnement. Le valet de chambre Thelin a été condamné, par défaut, à six mois de la même peine; le commandant du fort et le gardien ont été acquittés.

Variétés.

POÉSIE.

Ode à la Pauvreté.

Vous, qui de l'aveugle fortune
Suivez le char éblouissant,
Vous, qu'aucun besoin n'importune,
Riches favoris du puissant,
Aux pieds de votre Capitole
Quand pour vous coule le Pactole,
Permettez à ma vanité
D'emprunter, chose assez bizarre,
La lyre illustre de Pindare
Pour célébrer la pauvreté.

Voyez : elle est humble et soumise
Succombant sous le poids fatal,
Du besoin qui la tyrannise
Et du vice qui rend brutal;
Mais la nature douce et bonne
Dispense plus d'une couronne
A la courageuse vertu,
Du pauvre en butte à la tempête
De l'adversité toujours prête
A briser un front abattu.

Parfois, au sein de l'indigence,
Le pauvre goûte le bonheur
Que Dieu refuse à l'opulence,
A l'ambitieuse grandeur.
Quand, sur une plage lointaine
Une politique inhumaine
Aux fers condamne les mortels,
Dites? du maître ou de l'esclave
Lequel se montre le plus brave
Aux jours des dangers solennels?

Dans ce monde, où la tyrannie
Jouit d'un insolent repos,
Séjour de honte où le génie
Se vend pour de vieux oripeaux;
Sous le toit que le chaume couvre,
Tout comme au foyer du vieux Louvre
Chaque créature de Dieu
Devrait avoir, tout l'y convie,
Sa place au banquet de la vie,
Au départ le baiser d'adieu.

De la pauvreté naît le vice,
Dit-on, c'est fort peu consolant;
Mais on nomme erreur ou caprice
Les crimes de l'homme opulent.
Ainsi, constamment sur la terre
On voit le pauvre prolétaire
Par l'injustice condamné :
Et quand il se plaint et murmure
On lui dit : Tout dans la nature
A la souffrance est destiné.

Pourtant, le Créateur suprême
De ce monde qu'il fit si grand,
Au cœur de ses enfants lui-même
Plaça son amour tolérant,
Puis, planant sur les émyssphères,
Il dit aux hommes : Soyez frères,
Vivez, aimez-vous comme tels;
Grands et petits, ma loi divine
Vous donne la même origine
Et les mêmes soins paternels.

Au pauvre qu'il faut du courage
Pour vaincre, couvert de haillons,
La nécessité qui l'outrage,
Le perçant de ses aiguillons.
Heureux du jour, qu'un rien irrite,
Toujours d'un insolent mérite
Vous parez votre nullité;
Mais supprimez cet entourage,
Du prestige alors l'avantage
Est acquis à la pauvreté.

Partout, sur la terre et sur l'onde,
Le prolétaire intelligent
Quoique pauvre, enrichit le monde
Par son travail et son talent;
Par lui, Cérès devient féconde,
Ses mains, des perles de Golconde
Ornent plus d'un royal festin,
Utile enfin, sur sa patrie
Il répand les arts, l'industrie,
Et mérite un autre destin.

Dans les dangers, dans les allarmes,
Placé toujours aux premiers rangs,
Le pauvre alors, prenant les armes,
Assure le repos des grands.
Sous les étendards de Bellone,
Des lauriers que la gloire donne
Prompt à revendiquer sa part,
On a vu souvent l'indigence,
Pleine d'ardeur et de vaillance,
Se signaler sur un rempart.

Riches, le pauvre dans sa détresse
Vous donne plus d'une leçon,
Que votre orgueilleuse sagesse
Traduit d'une étrange façon.
Qu'importe, il accomplit sa tâche,
Avec le temps le progrès marche
Et signale dans l'avenir
Sur les ailes de l'espérance
Un terme à l'humaine souffrance,
Une récompense au martyr.

Allons, malheureux prolétaire,
Etre à jamais déshérité
Des jouissances de la terre;
Esclave de la liberté,
Lève ton front, bannis la honte,
Travaille, et Dieu te tiendra compte
De tes efforts; car il créa,
Le bien pour tous, quoi qu'on en dise,
Marche, agis et prends pour devise:
Aide-toi, le Ciel t'aidera!

Lyon, 3 juin 1846.

B. A. R.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F., rue Grenette. — Nous avons rectifié comme vous le désirez.
M. B. A. R., rue des Bouchers. — Vous avez au bureau une lettre pour vous.

M. R., à Diem. — Nous espérons que votre ret. est compl.
M. S. F., à Paris. — Nous attendons toujours la feuille d'épr. corrig.
M. L., à la Croix-Rousse. — Peut-on compter sur l'art. p. e. sem.
M. C., à Grassieu. — Merci, votre art. a la pl. d'honneur. — Continuez et envoyez vite.

M. F., à Chalon-S.-S. — Reçu. — Merci. — Nous vous écrirons plus tard pour vous ann. une bonne nouv. et une décept. Nous av. rem. à V. H. M^{me} E. de C., à Grenoble. — C'était par erreur qu'une reclame vous avait été adressée. Tout a été réglé par nous.

Nous prions les personnes qui ont encore des pétitions de les rapporter sans délai.

AVIS.

Le public est prévenu que l'Administration des publications nationales vient de changer son correspondant à Lyon. Le bureau est actuellement quai des Augustins, 75. Les souscripteurs sont invités à se compléter promptement, vu que les éditions seront bientôt épuisées.

On trouve au même bureau et chez M. E. Lavrut, rue Bourbon, 2 bis, à Lyon, le *Feuilletoniste*, qui ne coûte que 30 cent. sans gravures par mois, et 70 cent. avec gravures. Sa popularité, le bon choix de ses articles nous dispensent d'en faire l'éloge.

ANNONCES.

MASSON, CORDIER, R.,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000
— d'un mèt. 83 c. à 11 fr. les 4,000 première qualité.
— de deux mètres à 13 fr. les 4,000
Collets à 75 centimes le cent. (34-0)

A VENDRE, POUR CAUSE DE DÉPART,

Une mécanique en 1050, de Weerly, nouvelle division, presque neuve; — une en 900, un corps de 4 chemins de 900, un de 7 chemins de 720, un battant en 6¼, et divers autres ustensiles.

S'adresser chez Gauthier, rue Sainte-Blandine, n. 10, au 2^e, près la place Colbert. (31-0)

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.

Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus.

Poëles potagers et réchauds dans tous les genres, à des prix avantageux. (29-0)



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^e me. (35-0)

HISTOIRE DE LYON

Et des anciennes provinces

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

Depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

2^e ÉDITION,

Par Eug. FABVIER.

2 vol. grand in-8. 60 livraisons à 25 cent.

ÉDITION POPULAIRE.

ON SOUSCRIT chez tous les libraires et au bureau du journal.

Gros et Détail. — Vraie confection lyonnaise.

SARALE FILS JEUNE.

PRIX-FIXE AU COMPTANT.

Grand Atelier de Chaussure pour dames et pour hommes,

Rue Raisin, 26, au 2^e, à Lyon.

Bottines lasting noir, en soulier	6 f. 50 c.
Bottines id. en escarpin fort	6 50
Bottines id. claquées vernis	7 50
Bottines dites peau de diable de toutes couleurs, claquées vernis tout autour.	5 50
Bottines id. avec un bout en vernis	5 25
Bottines id. en chaussons, avec un bout en vernis	4 75
Souliers à la russe, lasting noir, claq. chèvre, en soulier fort.	5 50
Souliers id. en peau de chèvre, en soulier fort.	5 »
Souliers larés, en peau de diable, claqués vernis tout autour.	4 »
Souliers découverts, en chèvre, en soulier	4 50
Socques en cuir, à bout	5 50
Socques en cuir, à claque.	6 »
Spécialité Socques en Caoutchouc	6 50
Bottes fortes, 18 fr. — Bottes fines, 18 fr. — Remontage, 13 fr.	

Chaussures d'enfants et grandes. — Confection de toute chaussure de fantaisie à juste prix.

NOTA. Le Consommateur concevra facilement que travaillant au comptant, à peu de frais et à l'abri des non-valeurs, je peux donner la Marchandise aux prix ci-dessus désignés et sans préjudice au travail.

42, GALERIE DE L'ARGUE, 42.

La Dame de M. GRAND-CLÉMENT, agent-comptable de la Caisse de prêts, tient un MAGASIN DE BIJOUTERIE.

Ce Magasin se recommande spécialement à MM. les fabricants chefs d'atelier. (4-4)

A VENDRE, un Atelier de quatre métiers presque neufs, travaillant en articles de goût façonnés, dont 2 en mille et 2 en 800, avec accessoires et ménage au besoin. On céderait l'appartement. — S'adresser au bureau du journal. (32-0)

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.